

Appel à candidature

Contrats de rivière de Wallonie – Coordinateur·trice de la Convention Espèces Exotiques Envahissantes



Contexte

La Wallonie compte plus de 25.000 km de cours d'eau. Pour préserver ces milieux, les Contrats de rivière (CR) rassemblent depuis plus de 30 ans les acteurs locaux (communes, intercommunales, associations, usagers, services publics, etc.) autour d'objectifs communs :

- inventorer les atteintes aux cours d'eau et promouvoir une gestion intégrée de l'eau,
- coordonner et mettre en œuvre des actions de terrain,
- sensibiliser les citoyens et acteurs à la préservation des milieux aquatiques.

Convention horizontale Espèces Exotiques Envahissantes

Dans le cadre de la **Convention de collaboration horizontale signée avec la Région wallonne**, les Contrats de rivière sont chargés de missions spécifiques liées à la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes (EEE)** et à la cohabitation avec le castor européen. Dans le cadre de cette convention, 14 personnes ont été engagées et œuvrent dans chacun des 14 contrats de rivières de Wallonie. Cette Convention est active de 2026 à fin 2030.

Les objectifs de cette Convention sont de :

1. Mettre en œuvre un programme de surveillance structuré des EEE dans les milieux aquatiques et rivulaires ;
2. Contribuer à l'éradication précoce des populations d'EEE végétales émergentes dans les milieux aquatiques et rivulaires ;
3. Assurer la coordination locale du plan régional de lutte contre la berce du Caucase ;
4. Participer à la gestion des populations d'autres EEE végétales largement répandues dans les milieux aquatiques et rivulaires ;
5. Contribuer à la promotion de mesures de prévention destinées à éviter l'introduction et la dissémination de plantes exotiques envahissantes dans l'environnement par les citoyens et les gestionnaires d'espaces verts ;
6. Fournir un soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor européen.

Description du poste

Le·la coordinateur·trice sera en charge d'animer et de coordonner le réseau des 14 Contrats de rivière de Wallonie pour assurer la bonne exécution de la convention.

Il·elle sera amené·e à :

- Être le point focal pour les échanges avec la Région;
- Initier et coordonner des synergies entre les Contrats de Rivière pour la réalisation des missions partagées, notamment l'élaboration des méthodologies, outils, supports et contenus utilisés en vue des différentes missions, en veillant à leur harmonisation et à l'identification des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des missions qui leur sont attribuées ;
- En concertation avec la Région et les Contrats de Rivière, veiller à ce que les moyens financiers et humains alloués par la convention à l'ensemble des Contrats de Rivière

puissent optimiser l'exécution des missions en regard des besoins émanant du terrain et pour faire face aux pics de travail saisonniers notamment ;

- Gérer une enveloppe annuelle dédiée à la gestion, pour l'engagement de saisonniers ou l'attribution de marchés publics selon les besoins des Contrats de Rivière ;
- Centraliser et professionnaliser la rédaction des cahiers des charges pour la sous-traitance des chantiers de gestions ;
- Partager les bonnes pratiques et les solutions aux divers problèmes, assurer la capitalisation des expériences en animant des groupes de travail, des rencontres thématiques ou des séminaires internes ;
- Identifier les besoins de formation, de moyens ou d'appui spécifiques à certains Contrats de Rivière ;
- Contribuer à l'analyse des données de terrain disponibles pour la priorisation des actions de lutte et le rapportage ;
- Assurer un soutien technique et administratif pour la gestion de la convention ;
- Assurer un soutien au délégué de la Région pour l'organisation des réunions du comité de pilotage ;
- Assurer la rédaction des PV du comité de pilotage ;
- Coordonner et participer à la rédaction du rapportage des activités menées en vue de l'évaluation de la bonne exécution des missions. Ce rapport devra inclure des indicateurs et cibles à atteindre pour garantir une évaluation objective. L'identification des indicateurs et des cibles de bonne atteinte des objectifs visés devra se faire en étroite collaboration avec la Région.

Profil recherché

- Diplôme universitaire ou expérience équivalente en sciences de l'environnement, biologie, gestion des ressources naturelles, géographie ou autre domaine pertinent.
- Connaissance de la gestion des milieux aquatiques et rivulaires.
- Compétences en coordination, animation de réseaux, gestion de projet, gestion d'équipe.
- Capacité de synthèse et de rédaction (rapports, comptes rendus, bilans).
- Aisance relationnelle et aptitude à travailler avec une diversité de partenaires (administrations, élus, associations, citoyens).
- Maîtrise des outils bureautiques et SIG (QGIS, ArcGIS).
- Permis B indispensable, déplacements fréquents partout en Wallonie.
- Atouts : connaissances en EEE, gestion budgétaire et analyse de données.

Offre

- Contrat à durée indéterminée lié au financement de la Convention.
- Temps plein (38h/sem.).
- Poste basé dans l'un des trois Contrats de Rivière suivants, à déterminer avec le postulant :
 - Contrat de Rivière Dyle-Gette : Rue des Andains 3, 1360 Perwez ;
 - Contrat de Rivière Senne : Place Josse Goffin 1, 1480 Clabecq ;
 - Contrat de Rivière Sambre : Rue Monceau Fontaine 42/20, 6031 Monceau sur Sambre.
- Entrée en fonction : au plus tôt début janvier 2027.

Candidature

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur **CV et lettre de motivation** à Nicolas Brasero à l'adresse e-mail nb@contratrivierehaine.com, avec l'adresse invasives@spw.wallonie.be en copie, **pour le 04 octobre 2026 au plus tard**.

Le postulant devra présenter un examen écrit fin octobre et en cas de réussite de ce dernier un entretien oral mi-novembre.